



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA25-10-0001-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA25-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2025) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA25-10-0001.

Ce règlement entre en vigueur le 1er juillet 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

Mme Carmen Biant
Secrétaire d'arrondissement substitut
Le 4 juin 2025